

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIEN (ne) en loisirs

(Poste permanent – temps plein)

Située dans la MRC des Pays-d'en-Haut, avec une population de près de 5 000 résidents, dont plus de 3 400 sont permanents, la Municipalité de Piedmont se distingue par ses vastes espaces naturels qui occupent plus de 22% de son territoire, dont la Réserve naturelle Alfred-Kelly qui est d'une beauté peu commune.

Jouissant d'un emplacement exceptionnel, à seulement 60 km de Montréal, la Municipalité de Piedmont est essentiellement résidentielle et offre un milieu de vie paisible, mais aussi très dynamique. Traversée par la sinueuse Rivière-du-Nord ainsi que par le Parc Linéaire « Le P'tit Train du Nord » qui accueille des milliers d'utilisateurs tout au long de l'année, Piedmont permet la pratique de nombreuses activités de plein air, comme le golf, la randonnée pédestre, les sports de glisse et la raquette.

Municipalité en pleine croissance, Piedmont mise notamment sur la qualité de vie, la préservation des paysages et le développement d'un milieu de vie en symbiose avec la nature.

EMPLOYEUR : Municipalité de Piedmont
Service des loisirs

HORAIRE

34 heures par semaine
lundi au jeudi : 8h à 16h30
& vendredi : 8h à 12h

RÉMUNÉRATION Selon la convention collective en vigueur : de 26.11\$ à 32.63\$

DATE POUR POSTULER :
Avant le 22 mars 2024

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Avril

AVANTAGES

- Garderie en milieu de travail
- Assurances
- REER Collectif

emploi@piedmont.ca

VOS DÉFIS :

Relevant du coordonnateur en loisirs, le technicien en loisirs voit à l'organisation et à la coordination d'activités sportives, culturelles, communautaires et de plein air pour l'ensemble de sa population. Il collabore à l'évaluation, la planification et la coordination des besoins en termes de ressources matérielles et humaines, tout en s'assurant de la sécurité et de la qualité des services, des activités et des événements. Il assure le maintien de bonnes relations avec la clientèle et il collabore à l'atteinte des objectifs du service.

DESCRIPTION

Responsabilités

- Collaborer et organiser les événements annuels de la municipalité en conformité avec un budget alloué et en collaboration avec les différents partenaires;
- Collaborer à la planification, la coordination et la mise en place des activités du camp de jour;
- Contribuer et collaborer à la programmation du service (embaucher les professeurs, faire les contrats et les suivis nécessaires);
- Identifier et évaluer les besoins des citoyens en matière de loisirs;
- Déterminer les besoins en matière de ressources matérielles, financières et humaines pour la réalisation des programmes dont il a la responsabilité;
- S'assurer du fonctionnement des inscriptions des activités, à la compilation et à la transmission des différentes données (statistiques ou autres) se rattachant à la programmation;
- Gérer les différents plateaux d'activités (salle polyvalente, plateaux sportifs, parcs et sentiers pédestres);
- Analyser et déposer des demandes de subventions en lien avec ses responsabilités;

Responsabilités (suite)

- S'assurer que les horaires d'activités et le fonctionnement des programmes s'harmonisent avec les besoins de la clientèle;
- Participer à la création de contenu pour les médias sociaux et la mise à jour du site WEB de la municipalité;
- Gérer l'inventaire du département des loisirs et s'assurer de remplacer ou d'acheter l'équipement nécessaire;
- Être responsable du portail citoyen et du système d'urgence;
- Participer et représenter la municipalité à différents comités et tables de concertation.

EXIGENCES

Scolarité et expérience

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'intervention en loisir ou toute autre formation équivalente/pertinente;
- Posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans le domaine municipal;
- Avoir une très bonne connaissance des outils informatiques;
- Excellente maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit, notamment avoir une aisance reconnue à composer des textes clairs et concis ainsi qu'à structurer des textes;
- Détenir un permis de conduire valide classe 5.

Atouts :

- Expérience dans le domaine municipal sera considérée;
- Connaître le logiciel Sports+;
- Avoir une aisance dans les logiciels WEB et les réseaux sociaux;
- Toutes autres combinaisons de formations et d'expériences pertinentes seront considérées.

PROFIL RECHERCHÉ

- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'organisation et de jugement;
- Maîtriser les principes du service à la clientèle et agir avec tact dans les rapports interpersonnels;
- Faire preuve de leadership, être dynamique et avoir un esprit d'équipe;
- Avoir un esprit créatif, une bonne capacité de gestion du temps et des priorités.

RÉMUNÉRATION ET HORAIRE DE TRAVAIL

Le salaire est établi par la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

L'échelle salariale se situe de 26.11\$ à 32.63\$, selon l'expérience du candidat

HORAIRE DE TRAVAIL

Lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 / 34 heures/semaine.

CANDIDATURE:

La Municipalité de Piedmont souscrit au principe d'égalité en emploi. Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le vendredi 22 mars par courriel à l'adresse suivante : emploi@piedmont.ca

La Municipalité de Piedmont remercie tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour cette offre d'emploi. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.